

# Ligue du Sport Universitaire Occitanie - Montpellier

## RÈGLEMENT SPORTS COLLECTIFS 2025/2026

Un groupe WhatsApp a été créé pour tous les capitaines d'équipes.

Les informations seront communiquées via ce groupe.



En application du décret paru le 28 juin 2025, nous vous informons qu'il est formellement interdit de fumer dans les gymnases et terrains en extérieur et aux alentours des établissements scolaires et équipements sportifs.

---

**Ligue du Sport Universitaire Occitanie - Montpellier**

532, Av du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge - 34090 MONTPELLIER -

✉ [montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com) – 🌐 [www.sport-u-occitanie.com](http://www.sport-u-occitanie.com)

## 1. LICENCES *Nouvelle procédure cette année !!!*

Rendez vous sur  
<https://sport-u.com/mysportu>



Chaque étudiant doit [créer son compte My Sport U](#) puis [demander sa licence FF Sport U](#)

Les A.S. devront impérativement faire la saisie avant la présence des joueurs sur le terrain.

**Seuls les étudiants validés par leur A.S sont effectivement licenciés, ils possèdent leur numéro de licence.**

Pour pouvoir jouer vous devez présenter impérativement deux documents :

- Licence FFSU 2025/2026 (version papier ou numérique)
- Carte d'étudiant pour pouvoir justifier de votre statut d'étudiant.

- Faute de présentation de l'une de ces pièces, l'étudiant ne pourra prendre part à la rencontre.
- Le responsable d'équipe est tenu de présenter un listing de ses joueurs si les licences ne sont pas encore imprimées.

**En cas de manquement à ces dispositions, ou de fraude, même constatés a posteriori, les sanctions suivantes seront appliquées :**

- + Match perdu par pénalité
- + 50€ d'amende par joueur non licencié
- + Sanctions prononcées par la CMR, la commission des litiges, et/ou la commission de discipline le cas échéant.

La FFSU vous propose **4 licences<sup>1</sup>** selon votre statut, rôle et votre pratique :

#### **LICENCE DIRIGEANT (Gratuite)**

Elle est délivrée aux dirigeants des AS affiliées à la FF Sport U, des CDSU, des Ligues et de la fédération. Elle est obligatoire pour exercer toute fonction élective.

Les dirigeants peuvent être : "étudiant" (E), sous réserve qu'ils puissent répondre à la qualité de sportif universitaire règle 4.1 du règlement intérieur) ; ou (2) "non-étudiant" sous réserve qu'ils soient salariés titulaires, contractuels ou vacataires d'un établissement tel que défini à la règle 1.7 du règlement intérieur), ou extérieur à tout établissement mais impliqués au sein d'une association sportive ou d'une ligue.

#### **LICENCE ARBITRE (Gratuite)**

Cette licence est ouverte à tout le monde. Elle est destinée aux personnes qui souhaitent être délégué, juge, arbitre et/ou officiel de table de marque pour les compétitions FF Sport U.

#### **LICENCE SPORTIVE NON-ÉTUDIANTE (Tarif AS) - Multisport**

Peuvent prétendre à la qualité de sportif universitaire les personnels titulaires, contractuels, vacataires en activité et les personnels titulaires retraités d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un organisme sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### **LICENCE SPORTIVE ÉTUDIANTE (Tarif AS) - Multisport**

Peuvent prétendre à la qualité de sportif universitaire les étudiant(e)s et les élèves qui sont inscrits, en cette qualité, dans un établissement d'enseignement supérieur à un cursus délivrant un diplôme post baccalauréat enregistré au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) **d'un niveau 5 minimum** du cadre national des certifications professionnelles (article 2 du décret n2019-14 du 8 janvier 2019) ou un cursus nécessitant à l'inscription la justification d'un diplôme égal ou supérieur à un niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles (article 2 du décret n2019-14 du 8 janvier 2019).

#### **LICENCE ENCADRANT :**

Elle est délivrée aux encadrants, accompagnateurs, entraîneurs, personnels médicaux des AS affiliées à la FF Sport U, des CDSU, des ligues ou de la fédération. Elle est obligatoire pour manager les sportifs et accéder aux compétitions.

Les encadrants peuvent être : "étudiant" (E), sous réserve qu'ils puissent répondre à la qualité de sportif universitaire règle 4.1 du règlement intérieur) ; ou (2) "non-étudiant" sous réserve qu'ils soient salariés titulaires, contractuels ou vacataires d'un établissement tel que défini à la règle 1.7 du règlement intérieur), ou extérieur à tout établissement mais impliqués au sein d'une association sportive ou d'une ligue.

Si un étudiant souhaite s'investir auprès d'une équipe alors qu'il n'est pas licencié sportif, il doit s'enregistrer en **licence encadrant (gratuite)** de manière à être couvert pendant les matchs et lors des trajets pour se rendre aux installations.

La licence sportive étudiante doit être délivrée par l'association sportive de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit pour l'année universitaire en cours, à l'exception des licences individuelles.

---

<sup>1</sup> Pour aller plus loin dans le règlement intérieur : <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/de-la-qualite-de-licencie/>

### Dispositif ministériel "Pass'Sport" à destination des étudiants boursiers.

Cette aide de 70€ permet de financer tout ou partie du coût d'inscription dans une A.S, c'est-à-dire à la fois la partie "licence" reversée à la fédération, ainsi que la partie "cotisation" qui revient à l'AS. Les étudiants boursiers sont notifiés de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août. Ils doivent présenter ce courrier aux A.S. lors de l'adhésion. Attention, le Pass'Sport doit être utilisé en début de saison.

Contactez votre AS pour activer votre Pass'Sport ministériel.

**!** L'accès aux compétitions est déterminé dans le règlement spécifique à chaque sport. Certaines disciplines ne permettent pas la confrontation directe entre Licence sportive étudiante et licence sportive non étudiante.

### Licences Individuelles et extérieures

Un licencié ne disposant pas dans sa propre A.S d'une équipe dans le sport considéré pourra être autorisé par la Ligue Régionale du Sport U à intégrer l'équipe d'une A.S du même site de Ligue (dans les limites définies dans les Règlements des sports concernés).

Une équipe (Sports collectifs et sports individuels par équipe) peut intégrer une ou des licences « individuelles » et « extérieures » (à l'A.S concernée) dans la limite du nombre maximum indiqué dans les Règlements des sports concernés.

Aucune licence « individuelle » n'est autorisée dans les Championnats et Coupes (épreuves qualificatives et phases finales) de France des Écoles et des IUT.

Je veux	Licence DIRIGEANT	Licence ARBITRE	Licence SPORTIVE	Licence ENCADRANT
Aider mon équipe				<b>X</b>
Coacher mon équipe				<b>X</b>
Arbitrer		<b>X</b>		
Jouer			<b>X</b>	
Etre élu de mon AS	<b>X</b>			
TARIF	Gratuit	Gratuit	Suivant AS	Gratuit
où prendre sa licence ?				

### Ligue du Sport Universitaire Occitanie - Montpellier

532, Av du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge - 34090 MONTPELLIER -

 montpellier@sport-u.com –  www.sport-u-occitanie.com

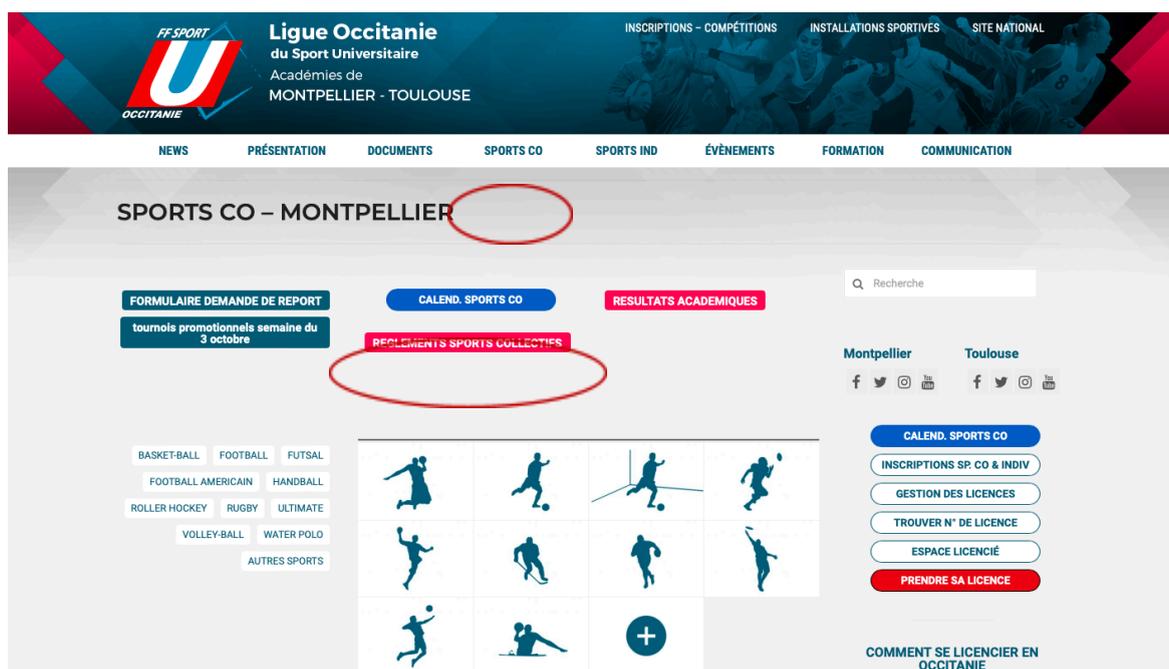
## 2. CALENDRIERS DES MATCHS, RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

A consulter sur notre site internet, actualisé, à l'adresse suivante : [www.sport-u-occitanie.com](http://www.sport-u-occitanie.com)

Onglet « Sports co » puis « Montpellier » cliquez ensuite sur « Calendriers ».

*Vous aurez ensuite accès*

aux horaires - lieux des matchs - résultats des rencontres effectuées - aux différents classements aux coordonnées des capitaines des équipes adverses.



Nous vous demandons d'observer strictement les horaires par respect pour les équipes adverses, les arbitres et les utilisateurs suivant des installations.

**RAPPEL :** Les horaires (H) fixés sur le calendrier sont ceux **D'ACCÈS AUX INSTALLATIONS, pour le football et le rugby.**

L'heure à laquelle vous êtes convoqué(e)s correspond à l'heure du début du créneau alloué.

La rencontre doit commencer à **H+15 mn maximum**, en cas de retard d'une ou des équipes, **l'arbitre peut aménager les horaires** (temps de jeu, repos, etc...) en informant en début de chaque période de jeu les deux capitaines.

La durée de la compétition ne peut déborder sur les créneaux alloués, sauf accord des responsables des installations.

**Les capitaines doivent se contacter 48H avant la rencontre pour confirmer leur présence.**

Si l'un d'entre eux n'est pas en mesure de confirmer la participation de son équipe, il doit alerter au plus vite le Sport U sous peine d'être amendable en cas de forfait.

Les classements sont calculés en fonction des règles établies par sport.

**Ligue du Sport Universitaire Occitanie - Montpellier**

532, Av du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge - 34090 MONTPELLIER -

✉ [montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com) –  [www.sport-u-occitanie.com](http://www.sport-u-occitanie.com)

### 3. FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs sont téléchargeables sur le site internet à la page du sport concerné.

Les **feuilles de matchs doivent être complètement remplies** (en format papier) et **présentées à l'arbitre a votre arrivée**, afin qu'il puisse procéder à la vérification des licences et des différents justificatifs.

Vous devez donc vous rendre avec votre feuille de match.

Les feuilles de matchs sont envoyées par l'arbitre ou le délégué FFSU sur place à la Ligue.  
[montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com)

En cas d'absence d'arbitre, l'équipe vainqueur enverra obligatoirement la feuille de match dès la fin de la rencontre à la Ligue (site Montpellier). [montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com)

**Un match sans feuille de match = match perdu par pénalité pour les deux équipes.**

**⚠ Pour être prise en considération, toutes réserves ou réclamations doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match, avec un rapport éventuel de l'arbitre.**

*En aucun cas, réserves ou réclamations ne peuvent justifier un refus de jouer ou le non-déroulement d'un match.*

***Les réclamations doivent figurer sur la feuille de match pour être recevables et être étudiées par la ligue du sport U.***

***Aussi, les deux capitaines ainsi que l'arbitre doivent signer la feuille de match. (Pas d'écrit, pas de suivi).***

### 4. REPORT

1 - L'équipe demandant le report doit remplir le formulaire en ligne [SUR NOTRE SITE](#) au plus tard 48 HEURES OUVRABLES avant la date initiale.

Une demande de report **entraîne automatiquement le forfait sportif de l'équipe demandeuse** (forfait qui sera levé une fois la date de report convenue avec l'équipe adverse).

2 - Les équipes ont 8 jours (après la date initialement prévue) pour trouver une nouvelle date et la communiquer à la LSUO MONTPELLIER, sans quoi le forfait sportif sera maintenu sur l'équipe demandeuse.

Une équipe ne peut pas demander plus de **2 reports** dans l'année sauf :

- au FOOTBALL ( 0 report possible)
- au RUGBY (0 report possible)

***Dans tous les cas il ne peut y avoir de report pour les deux premières journées du championnat***



Tout report non joué dans le délai de 3 semaines à partir de la date prévue de la rencontre sera sanctionné par un forfait ainsi qu'une **amende de 50 € pour l'équipe demandeuse du report.**

## 5. ARBITRAGE

Les officiels et arbitres des rencontres sont désignés et convoqués par la Ligue Régionale de la FF Sport U.

**L'absence d'un officiel désigné ENTRAÎNERA LES DISPOSITIONS ci-dessous :**

### **BASKET – HAND – VOLLEY**

Les deux responsables d'équipe peuvent dans ce cas s'entendre pour confier l'arbitrage à deux personnes (1 personne de chaque équipe **sans que cela diminue le nombre de joueurs présents sur le terrain**) en possession soit de la **Capacité Universitaire d'Arbitre niveau 1** délivrée par la Ligue Montpellier, soit d'un diplôme fédéral d'arbitrage.

Le temps de jeu doit être réparti de façon équitable entre les arbitres désignés (par ex une mi-temps chacun). l'ordre des arbitres est déterminé par accord des deux capitaines et en cas de désaccord , un tirage au sort sera opéré.

Le remplacement d'un arbitre officiel désigné est soumis aux règles fédérales du sport concerné. À défaut, il conviendra aux responsables des A.S concernées de proposer un « faisant fonction d'arbitre » obligatoirement licencié à la FF Sport U pour l'année.

L'arbitre remplaçant dispose, pour la rencontre, de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel.



### **FOOTBALL - RUGBY**

Si pas d'arbitre officiel, le report est obligatoire.



⚠ Dans le cas où des joueurs d'une équipe ne se conforment pas au règlement intérieur de la structure sportive accueillant la rencontre, **l'arbitre dispose de toutes les prérogatives pour arrêter le match et déclarer l'équipe concernée perdante.**

⚠ Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des [articles 221-4](#), [222-3](#), [222-8](#), [222-10](#), [222-12](#), [222-13](#) et [433-3](#) du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles allant jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle et 150 000 euros d'amende.<sup>2</sup>

## 6. FORMATIONS

Plusieurs formations sont mises en place cette année, elles sont ouvertes à **TOUS LES ÉTUDIANTS** et **TOTALEMENT GRATUITES**

Ne nous remerciez pas 😊

- **Formation Jeune Dirigeant Universitaire :**  
1H en soirée à déterminer sur le mois de janvier // nombre de places limitées inscriptions auprès de la Ligue du Sport Universitaire.



- **Formation Capacité Universitaire d'Arbitrage Niveau 1 et 2 :**  
Plusieurs sessions en soirée sur les mois d'octobre et novembre

Détails et planning sur le site internet de la Ligue.  
VOLLEY BALL = 13 oct ; 15 octobre ; 20 octobre  
BASKET BALL = 3 dates théoriques en octobre  
HANDBALL = 2 ou 3 dates en octobre en visio  
FOOTBALL = 20 octobre 2025 au CSU la motte rouge  
RUGBY = en attente (visio fin octobre)



Une fois la partie théorique validée, il vous sera demandé d'arbitrer au moins 1 match pour valider la partie pratique.

<sup>2</sup> Code du sport relatif aux arbitres : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000006255830/2006-10-24/>



Les étudiants titulaires de la CUA 1 et 2 seront rémunérés pour les arbitrages qu'ils effectueront tout au long de la saison sportive universitaire selon le barème suivant :

TARIFS ARBITRAGE ACADÉMIQUE <sup>3</sup>			AUTRES
SPORT	CUA 1/ 2	interligue	OFFICIELS
Volley	20 €	ind. Forfaitaire	IL 10€ table Acad 7€ table
Hand	20 €	25 €	IL 10€ table Acad 7€ table
Basket	20 €	30 €	IL 10€ table Acad 7€ table
Rugby (2h de créneau)	30 €	40 €	40 € pour les assistants.
Foot (2h de créneau)	25 €	45 €	Même tarif pour les assistants.

## 7. FORFAITS

Les forfaits peuvent avoir des sanctions sportives et économiques en fonction de leur gravité.

Le forfait d'une équipe sera enregistré dans les cas où les joueurs requis par le règlement ne peuvent commencer le match **15 mn après l'heure fixée**.

En l'absence de tout accord l'équipe qui ne peut aligner à l'heure (H+15 mn) le nombre de joueurs nécessaire au déroulement de la rencontre sera déclarée forfait.

Un forfait sera prononcé si une équipe ne peut présenter le nombre minimum autorisé par le règlement à H +15 mn.

Ceci sera considéré comme un forfait non déclaré.

<sup>3</sup> Les indemnités d'arbitrage sont payées par la LSUO et refacturées aux associations sportives ayant bénéficié de la présence des officiels d'arbitrage lors de leur rencontre.

Forfait	Sanction économique	Sanction Sportive
Déclaration de FORFAIT + 48h à l'avance	-	Match perdu
Déclaration de FORFAIT - 48h à l'avance	25 €	Match perdu
Déclaration de FORFAIT - 24h à l'avance	50 €	Match perdu
Déclaration de FORFAIT - 12h à l'avance	50€ + frais d'arbitrage	Match perdu
FORFAIT NON DÉCLARÉ	50€ + frais d'arbitrage + Frais de déplacement des équipes adverses, arbitres et officiels	Match perdu
FORFAIT SUR ALES	Supplément de 100 €	Match perdu et -1 point au classement général

**Deux forfaits au cours de la même compétition entraîneront un FORFAIT GÉNÉRAL ainsi qu'une amende de 100 € supplémentaire.**

Des amendes spécifiques aux sports peuvent aussi être appliquées.

L'indemnité d'arbitrage pour un forfait déclaré après 12H (midi) le jour même du match sera facturée.  
 En cas de forfait non déclaré, l'équipe concernée paiera :

- Les frais d'arbitrage
- Les frais de déplacement de l'équipe adverse

## 8. RÈGLEMENTS SPORTIF DES DISCIPLINES

En l'absence de règlement spécifique FF Sport U (voir Règlements propres à chaque sport) c'est le règlement fédéral de la discipline concernée qui fera référence.

Ils sont à prendre dans l'ordre suivant : Règlement Sport Co Montpellier > Disposition Particulière FFSU de la discipline > Règlement fédéral de la discipline Règlement international de la discipline.

Rappel : Nous devons respecter l'amplitude du créneau sportif et ne pas le dépasser.

L'arbitre ou le délégué FFSU à le droit de faire raccourcir le match pour rendre l'installation en temps et en heure.

### [Recapitulatif des regles sportives sport collectifs FFSU](#)

#### 8.1 Règles communes

##### TENUE<sup>4</sup>

Tous les joueurs d'une même équipe doivent porter un maillot identique numéroté et si possible aux couleurs de l'Association Sportive. Les couleurs de maillots sont demandées dans le formulaire d'inscription et sont consultables sur le lien des calendriers.



#### RÈGLE DES JOUEURS BRÛLÉS

Cette règle s'applique dès le Championnat d'Académie.

Lorsqu'une A.S. inscrit plusieurs équipes dans le même sport, le passage des étudiants d'une équipe à l'autre est limité selon les modalités suivantes (hors mention contraire dans le règlement spécifique au sport ):

**Équipes dans la même division** : Possibilité de faire passer **1 seule fois** lors du championnat en cours, *deux joueurs en foot et 1 joueur dans les autres sports* d'une équipe à l'autre.

Le premier match de chaque équipe établira la liste des joueurs composant cette même équipe.

Ces listes seront consultables en demandant à la ligue.

---

<sup>4</sup> Article 10 du règlement sportif de la FFSU : <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/reglement-sportif/>

### Équipes dans la même division



Lorsqu'une AS engagée deux équipes dans un même championnat pas de changement d'effectif lors des phases finales. (2 dernières feuilles de match faisant foi).

**Équipes en divisions différentes** : La feuille de match du premier match fixe l'équipe TYPE A et B.

Interdiction de jouer en division inférieure lorsque l'on fait partie de l'équipe de la division supérieure.

ex : Les joueurs de l'équipe A (excellence) ne peuvent pas descendre en équipes B (niveau honneur).

Si un joueur de l'équipe B monte dans le niveau supérieur deux fois, il ne peut plus redescendre.

Si un joueur de l'équipe B ne monte dans le niveau supérieur qu'un seul match, il peut redescendre et rejouer avec son équipe d'origine.

Équipes en divisions différentes	<p>INTERDICTION pour les joueurs de l'équipe A de descendre en équipe B (niveau inférieur)</p> <p>les joueurs de l'équipe B peuvent jouer une fois avec l'équipe A Si ils jouent deux fois dans le niveau supérieur il n'en peuvent plus redescendre.</p> <p>(la feuille du premier match fixe l'équipe type)</p>	<p>SANCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ</li> <li>- SI RÉCIDIVE DANS L'ÉQUIPE : EXCLUE</li> </ul>
Équipes dans la même division	<p>Possibilité de faire passer 2 joueurs (en foot et rugby) et 1 joueur dans les autres sports d'une équipe à l'autre une seule fois.</p> <p>Lors des phases finales, il est interdit de faire passer des joueurs.</p>	<p>SANCTION si + de 1 match joué</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ</li> <li>- S'IL RÉCIDIVE : ÉQUIPE EXCLUE</li> </ul>

## DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT À L'ISSUE DE LA PHASE DE POULE

En cas d'égalité dans la poule, un nouveau classement entre les équipes concernées prend place par critère d'importance :

- 1 - Match particulier entre les équipes concernées (Résultat du match entre les deux équipes).
- 2 - Différence de buts sur l'ensemble des matches de la poule, (nombre de buts marqués).
- 3 - Décompte des cartons sur le nouveau classement effectué. (Jaune 1 point; Rouge 2 points).
- 4 - Tirage au sort.

## 8.2 Dispositions particulières régionales par sport.

### Basket-Ball

Les règlements sportifs sont disponibles sur : [FFSU National](#) / [Ligue Sport U Occitanie](#)

### Foot-Ball

Les règlements sportifs sont disponibles sur : [FFSU National](#) / [Ligue Sport U Occitanie](#)

### Futsal

Les règlements sportifs sont disponibles sur : [FFSU National](#) / [Ligue Sport U Occitanie](#)

### Handball

Les règlements sportifs sont disponibles sur : [FFSU National](#) / [Ligue Sport U Occitanie](#)

### Volley-Ball

Les règlements sportifs sont disponibles sur : [FFSU National](#) / [Ligue Sport U Occitanie](#)

### Beach-Volley

Les règlements sportifs sont disponibles sur : [FFSU National](#) / [Ligue Sport U Occitanie](#)

### Rugby

Les règlements sportifs sont disponibles sur : [FFSU National](#) / [Ligue Sport U Occitanie](#)

### Ultimate

Les règlements sportifs sont disponibles sur : [FFSU National](#) / [Ligue Sport U Occitanie](#)

**Certains liens ne sont pas encore effectifs à ce jour**

## 9. SUPPORTERS

Les supporters de chaque équipe sont sous la responsabilité de cette dernière et de son capitaine durant tout leur temps de présence sur les installations. Ils doivent se conformer aux règlements intérieurs des structures accueillant les rencontres sportives.

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'UTILISER DES ARTIFICES/FUMIGÈNES DANS L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES.**

**IL EST ÉGALEMENT INTERDIT DE FUMER SUR L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES (Même en extérieur).**

**IL EST INTERDIT DE CONSOMMER DE L'ALCOOL SUR L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES.**

Merci de ne pas laisser vos déchets sur les installations sportives.

Tout débordement, incivilité, dégradation et autres désagréments occasionnés par des supporters sera imputé à l'équipe d'appartenance, la sanction sera déterminée en fonction de la gravité de la faute avérée.

Dans le cas où les supporters des deux camps commettent des infractions aux règlements, les deux équipes pourront être sanctionnées simultanément et de manière semblable.

## 10. INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENTS

Versées automatiquement aux associations sportives, au vu de la feuille de match, selon le barème voté en assemblée générale.

## 11 . ÉTAT D'ESPRIT

Les étudiants engagés dans les différents championnats étant tous des représentants de la FF Sport U, ils se doivent de respecter un état d'esprit sportif et fair-play nécessaire au bon déroulement des rencontres et des championnats.

Le respect des arbitres par les joueurs et coachs est fondamental, aucun débordement vis-à-vis d'eux ne sera toléré, et cela à tous les niveaux.

De la même manière, les comportements responsables et citoyens sont nécessaires à la collaboration entre la Ligue, les A.S. et les structures d'accueil, il est donc recommandé à tous les étudiants d'avoir une attitude exemplaire sur les terrains et en dehors.

Alexandre JOURDA  
Directeur Régional LSUO

